

## **Les soins après la mort**

70 % des décès ont lieu à l'hôpital.

### **Conduite à tenir en cas de décès**

- Le médecin doit constater la mort et établir un certificat :
  - x Absence totale des réflexes.
  - x Refroidissement (plus tardif).
  - x Electroencéphalogramme plat (don d'organe).
  - x Rigidité du corps (plus tardif).
  - x Défaillances d'organes vitaux.
- Prévenir la famille, en respectant les souhaits du patient et de la famille. La famille est prévenu soit par le médecin, le cadre du service ou par l'infirmière. Essayez de ne pas l'annoncer de but en blanc au téléphone, leur demander de venir rapidement et privilégier l'annonce en face à face.
- Le médecin remplit les certificats médicaux.
- L'infirmier vérifie qu'ils ont bien été remplis et bien signés, le corps ne pourra être transféré à la morgue que quand ces papiers sont bien remplis. Faire des transmissions écrites sur le dossier de soins infirmiers (noter l'heure de la mort).

### **Toilette mortuaire**

La toilette doit être envisagée avec la famille, voir si elle veut y participer :

- Elle doit être faite rapidement après le décès dans un délai de 4 heures.
- Toilette à l'eau tiède, rincer, essuyer, raser, couper les ongles, maquiller, coiffer (suivant les habitudes du défunt).
- Enlever tout le matériel médical : perfusion, sonde urinaire... et refaire les pansements nécessaires pour l'infirmier. Tout ce qui est pompe à insuline, pacemaker... sera ôté par le médecin.
- Aspirer les sécrétions quand cela est possible, appuyez sur la vessie.
- Mettre des changes.
- Essayer de maintenir la mâchoire fermée soit avec un collier, une serviette, une bande. Pensez à venir les ôter avant l'entrée de la famille dans la chambre.
- Les yeux sont à protéger, maître du micropore pour les maintenir fermés.
- Voir les souhaits pour l'habillement.
- Respecter la position dans laquelle il voulait être installé.
- Refaire le lit.
- Faire le ménage, chambres propres pour accueillir la famille.
- Mettre le bracelet d'identification sur le corps du défunt.
- Faire un inventaire des affaires de la personne qui seront à remettre à la famille.
- Appeler la chambre mortuaire.
- Le défunt doit rester un minimum de deux heures et un maximum de dix heures dans le service.

### **Principes à connaître suivant les religions**

*Judaïsme :*

- La toilette est effectuée par un religieux.
- La tenue vestimentaire sera un linceul en lin ou en coton blanc.
- Parures : non.
- Position : les bras seront mis le long du corps.

### *Islam :*

- La toilette est effectuée par un religieux.
- La tenue vestimentaire sera un linceul en lin ou en coton blanc ou encore la tenue du pèlerinage à la Mecque.
- Parures : non.
- Position : les bras seront mis le long du corps.

### *Catholicisme :*

- La toilette est effectuée par les soignants.
- La tenue vestimentaire : les effets personnels et pour les moines mettre la tenue moniale.
- Parures : oui.
- Position : les doigts seront croisés ou joints, parfois les mains sont posées sur l'abdomen et un ajout éventuel d'un crucifix ou d'un chapelet.

### *Orthodoxie :*

- La toilette est effectuée par les soignants.
- La tenue vestimentaire : les effets personnels.
- Parures : oui.
- Position : les mains seront croisées sur le haut de la poitrine, la main droite par-dessus la main gauche, dépôt éventuel d'une icône sur le thorax et d'une couronne de papier sur le haut de la tête.

## **Accompagner et soutenir la famille**

### Au moment de l'annonce

- Recevoir la famille dans un endroit calme pour faire l'annonce, avant de les accompagner dans la chambre.
- Vérifiez avec la famille si les souhaits sont bien respectés.
- Laisser la famille se recueillir.
- En tant que soignant : possibilité d'aller voir le patient.
- Si la famille a besoin d'appeler (leur dire que le téléphone est disponible).

### Démarches administratives

- Il faut le livret de famille.
- Les accompagner aux services funéraires.
- Signaler si il manque des papiers aux services funéraires et faire des transmissions, si la famille a émis des souhaits.

## **Il faut prendre le temps en équipe pour en parler.**

## **Réglementation**

### Conditions de transport d'un corps

En cas de maladie contagieuse telle que variole, choléra, peste, charbon, fièvre hémorragique virale tout transport du corps doit être fait dans un cercueil hermétique équipé d'un évacuateur des gaz.

En ce qui concerne : la rage, le sida, l'hépatite virale un simple cercueil fermé aussitôt.

Dans tous ces cas il y aura interdiction de faire des soins de conservation et un retour à domicile sera impossible après la mise en bière.

Le rapatriement du corps à domicile est de 24 ou 48 heures suivants si des soins de conservation du corps ont été fait.

Le délai d'inhumation ou de crémation sont de minimum de 24 heures et maximums 6 jours.  
À l'hôpital il existe des chambres funéraires payantes entre 15 et 20 € par jour.

### **Particularité**

- Le don d'organes : vu en 3<sup>ème</sup> année.
  - Le don du corps à la médecine choix fait de son vivant, le corps est envoyé au CERAN (centre d'études et de recherche anatomique à Nantes). Pour le deuil cela est plus difficile car il n'y a plus de corps, il n'existe pas de lieu de recueillement.
-